

Recommandation 78

Lorsqu'il procédera à l'examen de sa politique relative à la télévision communautaire, le CRTC devrait étudier la question des recettes de publicité. En particulier, il devrait se demander comment faire pour que les recettes de publicité servent à financer davantage les canaux communautaires au lieu de simplement remplacer les revenus provenant des abonnements. Il devrait aussi se demander si les petits câblodistributeurs devraient pouvoir diffuser plus de publicité. Enfin, le CRTC devrait étudier ce qui se passerait si les câblodistributeurs décidaient de passer de la publicité sur le canal réservé à la publicité plutôt que diffuser des messages commanditaires sur le canal communautaire.

Recommandation 79

Nous n'estimons pas nécessaire que l'on procède à des consultations fédérales-provinciales sur le développement de la télévision communautaire.

Recommandation 80

Le CRTC devrait étudier dans les plus brefs délais la question de l'accès équitable aux services de radiodiffusion communautaire.

Recommandation 81

Si la télévision à haute définition faisait son entrée, il faudrait tout essayer pour assurer la transmission des émissions par les moyens conventionnels afin d'intégrer totalement ce nouveau service au système de la radiodiffusion canadienne. Le spectre des bandes VHF et UHF actuellement attribué à la radiodiffusion devrait être réservé à cette fin et ne pas être partagé avec d'autres utilisateurs éventuels.

Recommandation 82

Durant l'audience publique pour le renouvellement de la licence de Cancom, en 1990, le CRTC devrait revenir aux objectifs initialement établis en vue d'offrir un service par satellite aux Canadiens des régions